



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/RCF/RAP/1
30 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRE DE COOPÉRATION DES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

CADRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC LA RÉGION DE L'ASIE
ET DU PACIFIQUE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	5 - 16	2
III. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	17 - 19	6
IV. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	20 - 31	7
V. ARRANGEMENTS DE GESTION	32 - 37	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Asie et le Pacifique (1997-2001)		13

I. INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération régional (CCR) avec l'Asie et le Pacifique est l'aboutissement d'un long processus de consultation qui a commencé avec l'examen à mi-parcours du cinquième programme régional (1992-1996) et comprenait des consultations au niveau des pays avec les gouvernements, les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires. La réunion sur la coopération régionale au développement, à laquelle participaient des gouvernements et des institutions spécialisées (tenue en mars 1995 à Kuala Lumpur, en Malaisie), a souscrit à l'exposé commun et a adopté un cadre élargi pour la formulation du CCR.

2. En septembre 1995, une deuxième consultation s'est tenue avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU et les institutions spécialisées à Genève. En mars 1996, un document concernant les défis de développement se posant dans la région a été mis à profit par les bureaux de pays du PNUD pour établir des dialogues au niveau national avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les donateurs.

3. En outre, en septembre et octobre 1996, des consultations sur le projet de CCR se sont tenues au niveau intergouvernemental, dans quatre instances sous-régionales en Asie occidentale et du Sud, en Asie du Sud-Est, en Asie du Nord-Est et dans le Pacifique, pour examiner les principaux thèmes et proposer des initiatives régionales et sous-régionales pour l'appui du PNUD. Finalement, en octobre 1996, une troisième série de consultations s'est tenue avec la CESAP et les institutions spécialisées des Nations Unies à Bangkok, en Thaïlande, à l'issue de laquelle le projet de CCR a été révisé en novembre 1996.

4. Le CCR doit être considéré comme faisant partie d'activités plus générales de coopération entre pays auxquelles participent actuellement d'autres organismes des Nations Unies. En particulier, le grand nombre d'activités de consultations importantes menées par la CESAP et ses commissions peuvent être considérées comme complétant utilement celles du CCR car elles contribuent à identifier les possibilités de coopération entre pays et à appuyer les activités en cours. Le PNUD est favorable à des relations plus étroites avec la Banque asiatique de développement qui soutient également un programme de coopération entre pays.

II. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

5. Les pays de la région sont clairement résolus à appliquer les décisions et recommandations des sommets mondiaux qui reflètent l'évolution des perspectives et politiques de développement international ces dernières années. Ces sommets mondiaux ont été précédés de réunions régionales de haut niveau qui ont permis aux préoccupations spécifiques à la région d'être prises en compte lors des décisions mondiales. Les engagements pris par les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1991, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en 1994, le Sommet mondial pour le développement social en 1995, la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes en 1995 et à Habitat II en 1996 continuent d'avoir une grande influence sur les programmes de développement national et sur les priorités pour le cadre de coopération régionale.

A. Croissance durable et équitable

6. Une caractéristique du cadre économique général de la région a été l'adoption par presque tous les pays de politiques économiques de marché. Il y a 12 ans, une proportion importante de la population de la région vivait dans des pays dont l'économie était soit planifiée soit strictement encadrée. Ces changements comportent des conséquences importantes sur la vie de la population et les rapports entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile. Malheureusement, certains groupes de population, en particulier ceux qui sont pauvres et vulnérables, sont privés de leurs points d'ancrage habituels.

7. Les taux annuels de croissance économique pour la région ont atteint en moyenne plus de 7 % ces dernières années, variant de plus de 9 % dans certains pays d'Asie du Nord et de l'Est à environ 1 % dans certains pays insulaires du Pacifique. On note également des écarts importants de revenu par habitant entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord d'une part, et les pays d'Asie du Sud et la plupart des pays du Pacifique d'autre part. On remarque également de nettes différences au sein de la plupart des pays, la prospérité économique étant encore limitée à une minorité de la population. Près de 800 millions de personnes, soit plus de 30 % de la population de la région, vivent encore dans des conditions de pauvreté absolue. Ces personnes n'ont pas bénéficié des conditions qui ont accompagné la croissance économique.

8. Les échanges commerciaux et les investissements ont favorisé la croissance économique de la région. Les régimes multilatéraux de l'Organisation mondiale du commerce ont introduit un nouvel élément crucial qui influence à présent la direction de l'ajustement économique. L'interdépendance économique est de plus en plus importante dans la région. Près de la moitié des échanges commerciaux de la région et une part croissante des investissements étrangers se produisent au sein de la région, bien que l'importance de ces transactions varie entre les groupes de pays. Une grande partie des échanges intrarégionaux sont dus aux économies dynamiques des pays d'Asie du Nord, du Sud-Est et de l'Est. Les perspectives de plus en plus nombreuses de commerce intrarégional offrent des possibilités importantes d'association des économies plus pauvres à l'ensemble de la région.

B. Développement humain

9. Le dynamisme économique récent de la région ne s'est pas accompagné dans tous les cas de réalisations comparables dans le développement humain. Les indicateurs de base du développement humain se sont améliorés au cours des 20 à 30 dernières années mais ces progrès ont été inégaux. Un nombre considérable de personnes continuent à vivre dans la pauvreté et à de faibles niveaux de développement humain. La pauvreté prend de nombreuses formes et est définie non seulement par un faible produit national brut par habitant mais également par un accès insuffisant aux ressources et possibilités économiques permettant de

développer les capacités humaines nécessaires pour participer et contribuer à la société et par un contrôle inadéquat de ces ressources.

10. Une grande majorité des pauvres n'ont pas accès aux services sociaux de base, notamment aux services de santé, d'éducation, à l'eau salubre et à l'assainissement. Les dépenses publiques de santé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique demeurent inférieures à celles de tous les pays en développement. De faibles taux d'alphabétisation persistent également, les dépenses publiques d'éducation diminuant en fait en pourcentage du PIB. On estime que l'infection au VIH, l'un des nombreux problèmes de santé se posant dans la région, a affecté en juin 1996 4,75 millions d'adultes sur une population totale de 21,8 millions, et on prévoit qu'elle atteindra 10,6 millions en l'an 2000 si des mesures préventives ne sont pas prises. Les risques et la susceptibilité à cette maladie augmentent souvent avec la pauvreté et la marginalisation sociale et économique, lorsque l'accès aux ressources et aux possibilités d'emploi sont limitées. L'industrialisation rapide des villes et l'insuffisance du développement rural ont encouragé l'exode rural qui a exacerbé le problème de la pauvreté urbaine.

11. Une question importante qui se pose dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable est la promotion de l'égalité entre les sexes et de la condition des femmes, telle qu'elle est esquissée dans les engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur la femme, à la CIPD et au Sommet mondial pour le développement social. Les femmes souffrent de discrimination à plusieurs égards. Les indicateurs de santé, les taux d'alphabétisation des adultes, les taux bruts d'inscription scolaire et la rémunération du travail (en pourcentage) sont systématiquement plus faibles pour les femmes que pour les hommes dans la plupart des pays de la région. En Asie du Sud, l'espérance de vie à la naissance est plus faible que dans toutes les autres régions à l'exception de l'Afrique subsaharienne, et près des deux tiers des femmes sont analphabètes, les écarts étant importants entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire. L'égalité dans la représentation et la participation politiques, les droits, l'accès aux ressources économiques et le contrôle de celles-ci sont encore loin d'être atteints. La contribution économique des femmes au marché, au ménage, à la collectivité et dans l'économie de subsistance est importante mais sous-estimée par la société et méconnue dans les statistiques nationales et internationales du travail. Les femmes représentent approximativement 80 % de la population active dans les zones de traitement des exportations en Asie de l'Est et du Sud-Est mais des écarts importants de salaires persistent entre les femmes et les hommes dans tous les pays. Les principaux problèmes d'emploi pour les femmes varient selon les sous-régions : celles d'Asie de l'Est et du Sud-Est souffrent de l'absence de pouvoir économique; pour les femmes d'Asie du Sud, l'emploi est une question de survie et pour celles du Pacifique Sud, l'emploi se heurte aux contraintes des économies des petits pays insulaires.

C. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

12. Tous les pays, y compris les économies dynamiques d'Asie de l'Est et du Sud-Est souffrent de problèmes croissants d'environnement dus à l'industrialisation et l'urbanisation. La dégradation de l'environnement et l'utilisation non durable des ressources naturelles atteignent des niveaux importants dans la région, ce qui entraîne l'accroissement des dépenses de santé et des taux de mortalité en raison de l'insuffisance d'eau salubre et de l'assainissement, de la réduction du rendement dans les secteurs basés sur les ressources, de la perte irréversible de la biodiversité et de la détérioration qualitative en général de l'environnement. En raison de l'industrialisation rapide et de l'explosion démographique, il est nécessaire de toute urgence de mettre en valeur des sources d'énergie durables, propres et efficaces dans un avenir proche. Conformément aux engagements pris à la CNUED, des sources d'énergie durables, accessibles aux pauvres en particulier, seront indispensables pour leur permettre de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de mettre un terme à la dégradation de l'environnement.

13. La région comprend environ 20 % à 25 % des espèces végétales de la planète. Un grand nombre de celles-ci, la grande variété de la faune dans les forêts tropicales, les zones humides, les herbages et les ressources marines sont tous gravement menacés dans de nombreux pays. Entre 1981 et 1990, les taux de déboisement en Asie du Sud-Est continentale sont les plus élevés du monde et le déboisement se poursuit au rythme de 1 % à 2 % dans la plupart des pays. Le taux d'abattage des arbres dans plusieurs pays du Pacifique est également alarmant. L'exploitation effrénée des ressources naturelles menace la biodiversité de la région et l'existence même de ces ressources environnementales précieuses pour les générations futures.

14. La dégradation des sols, l'insuffisance en eau, l'accès inadéquat aux ressources techniques et la pauvreté persistante contribuent tous à une sécurité alimentaire médiocre, en particulier pour les pauvres. À mesure que les avantages de la révolution verte se stabilisent, les techniques et pratiques agricoles locales, régionales et internationales visant à accroître la productivité agricole tout en assurant la durabilité joueront un rôle important pour renforcer la sécurité alimentaire en général. Il est crucial également de prêter attention à la sécurité alimentaire à l'intérieur des ménages. Pour les femmes et les fillettes pauvres dont l'accès aux aliments est plus limité à l'intérieur des ménages, la sécurité alimentaire sera assurée, non pas par l'accroissement de la production, mais par l'augmentation du pouvoir d'achat et l'égalité d'accès au sein des ménages.

15. La pollution atmosphérique a atteint des niveaux dangereusement élevés, en particulier dans les mégapoles d'Asie. La région est à présent l'une des principales responsables de la production des gaz à effet de serre dans le monde. La région de l'Asie et du Pacifique était responsable de 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 1985 et on prévoit que ce chiffre augmentera à 25 % à 30 % d'ici à l'an 2000. En vertu des objectifs de la CNUED et du Protocole de Montréal et des engagements pris par les États, il leur est demandé de mettre un terme à la dégradation de l'atmosphère par les gaz à effet de serre. La pollution des eaux marines et douces est également devenue un

problème important d'environnement. Les fleuves en Asie sont fortement pollués et les ressources renouvelables en eau douce diminuent. Dans les pays du Pacifique, l'utilisation excessive des nappes aquifères affecte les sources d'eau potable. Conformément aux engagements pris à la CNUED, la coopération régionale et sous-régionale est nécessaire pour lutter contre la dégradation de l'environnement marin et des ressources en eau douce.

16. La gestion de l'environnement est un domaine relativement nouveau qui peut sensiblement contribuer à améliorer l'utilisation efficace des ressources et à comprendre les conséquences futures. Des enseignements peuvent être tirés de la conservation et de l'utilisation des ressources naturelles par les communautés autochtones. La participation des utilisateurs, des consommateurs et de ceux qui sont directement affectés par l'utilisation des ressources naturelles et de leurs produits dérivés est un facteur important dans la gestion judicieuse de l'environnement.

III. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

17. La coopération entre les pays a débouché sur de nombreuses réalisations importantes aux niveaux régional et sous-régional. Le PNUD a toujours appuyé l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et, plus récemment, l'Association de coopération d'Asie du Sud a bénéficié d'un soutien dans son programme d'élimination de la pauvreté. De même, un appui a été apporté au Forum du Pacifique Sud. La coopération du PNUD a permis à ces sous-régions d'élaborer des politiques et des stratégies et de mettre en place des institutions dans de nombreux aspects du développement. En tant que partenaire neutre et de confiance, le PNUD a facilité la création de la Commission du Mékong par ses programmes régionaux. En Asie du Nord-Est, la coopération du PNUD a abouti à un accord intergouvernemental historique visant à établir les fondements institutionnels d'une coopération dans la région du fleuve Tumen. Le cinquième programme régional en particulier a facilité l'établissement de nombreux groupes et réseaux techniques (par exemple la recherche macro-économique, les institutions de formation commerciale, les pesticides et la télédétection). Dans de nombreux domaines, d'importants arrangements de coopération technique entre pays en développement ont été établis.

18. La Réunion sur la coopération régionale au développement de mars 1995, tout en reconnaissant les contributions des programmes régionaux, a demandé l'établissement de critères appropriés sur la sélection d'activités régionales telles que la mise en commun des ressources naturelles, techniques et financières, les questions transfrontières et les problèmes communs et liés. Elle a également fait observer qu'il y avait une nette préférence pour les approches sous-régionales et de groupes de pays par rapport à la programmation régionale, de sorte que les gouvernements ont le sentiment de participer davantage aux programmes et peuvent établir des liens plus étroits avec les programmes nationaux. Les programmes régionaux en Asie et dans le Pacifique tendent à souffrir de gros problèmes de coordination et doivent être employés sélectivement dans les circonstances appropriées. Si le cinquième programme régional a mis l'accent sur la CTPD, l'expérience montre clairement que des mesures doivent être prises pour en améliorer la qualité.

19. L'examen à mi-parcours du cinquième programme régional, effectué à la fin de 1994, constitue une étape importante dans l'évaluation et l'évolution future des programmes régionaux pour la région. Ses conclusions et recommandations ont été approuvées par la réunion sur la coopération régionale au développement. Elles ont également abouti à la restructuration de plusieurs programmes à mi-parcours, notamment pour le commerce, les transports et l'énergie. Étant donné le caractère plus général de l'examen à mi-parcours, le calendrier d'évaluation des programmes individuels a été ajusté. Six ou sept grandes évaluations de programmes individuels sont à présent prévus en 1997.

IV. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Stratégie d'ensemble et critères de programmation

20. Les programmes du CCR visent à donner une importance plus grande aux priorités et aux programmes nationaux d'action. Ils porteront sur les principaux problèmes de développement se posant dans les pays de la région et seront conformes aux grandes priorités et aux programmes mondiaux du PNUD. Ils mettront à profit la richesse et la diversité des ressources techniques et intellectuelles de la région et chercheront à mobiliser les capacités financières croissantes de celle-ci en stimulant et en développant la coopération et les partenariats régionaux en Asie et dans le Pacifique par l'approche du développement humain durable.

21. Compte tenu de l'expérience acquise grâce au parrainage de la coopération régionale par le PNUD, les gouvernements de la région ont estimé que les initiatives doivent s'appuyer sur les principes et critères opérationnels suivants :

a) **Thèmes.** Les programmes doivent contribuer essentiellement à la réalisation de l'objectif dans leurs domaines thématiques respectifs. Ils porteront également sur les questions interdisciplinaires de la pauvreté, de la promotion des femmes, de l'emploi, de la science et de la technique et de l'environnement;

b) **Caractère régional.** Pour marquer leurs différences avec les programmes nationaux tout en étant complémentaires de ceux-ci, les projets du CCR doivent se conformer aux critères suivants : promouvoir le partage et/ou la gestion conjointe des ressources, avoir un caractère transfrontière, contribuer aux régimes, normes et politiques régionaux ou les promouvoir, favoriser la recherche qui ne peut être entreprise efficacement ou de façon satisfaisante au niveau national, créer ou maintenir des réseaux et contacts entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales des différents pays de la région;

c) **Liens mondiaux.** Les programmes doivent s'efforcer activement d'établir des liens avec les initiatives interrégionales et mondiales et s'appuyer sur les programmes nationaux pour permettre au PNUD (et au système des Nations Unies) d'élaborer des orientations claires concernant les principaux problèmes, telles qu'elles sont reflétées dans les travaux des conférences internationales des quelques dernières années;

d) Capacités régionales. Les programmes doivent contribuer à renforcer les capacités par le biais des organisations nationales ou régionales existantes ou nouvelles et doivent faire appel, dans la mesure du possible, aux connaissances spécialisées de la région;

e) Besoins nouveaux. Les programmes doivent aider les pays de la région à relever les défis posés par des besoins de développement en évolution rapide.

D. Domaines d'activité

22. Le CCR est articulé autour de trois domaines thématiques : le développement humain et l'équité, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et un environnement économique propice et l'intérêt général. Ces trois thèmes constituent les principales composantes du développement humain durable. Le premier thème aborde explicitement le développement humain, le deuxième porte sur la durabilité du développement envisagé du point de vue des ressources naturelles et de l'environnement, et le troisième a trait à la durabilité considérée sous l'angle du dynamisme économique et des politiques et institutions d'appui. Quatre domaines interdisciplinaires prioritaires du PNUD (élimination de la pauvreté, promotion des femmes, création d'emplois et gestion de l'environnement et des ressources naturelles) seront intégrés à ces trois domaines thématiques. En particulier, les questions propres aux femmes feront l'objet de programmes autonomes et seront incluses dans d'autres programmes.

23. Comme il ressort clairement des consultations avec les gouvernements lors de la préparation du CCR, ces trois thèmes correspondent de près aux priorités nationales et reflètent les problèmes de développement se posant actuellement dans la région. Les domaines d'activité proposés ne portent donc pas sur tous les problèmes de développement mais se concentrent sur ceux qui se prêtent le mieux à des solutions régionales productives et qui ont été spécifiquement désignés par les gouvernements comme contribuant à appuyer les efforts nationaux. Chacun des trois domaines thématiques suivants met en lumière les priorités de programmation aux niveaux régional et sous-régional, qui constitueront la base d'une formulation plus détaillée des programmes.

Thème I. Développement humain et équité

Objectif : Aider les pays à définir de nouvelles formules et modalités et renforcer celles qui existent pour leur permettre de minimiser les disparités existantes et nouvelles de capacités et de moyens d'existence.

24. Au niveau régional, les programmes permettront d'élaborer des indicateurs de développement humain et de pauvreté et des systèmes de suivi (du Sommet mondial sur le développement social notamment), d'appuyer les rapports nationaux sur le développement humain dans les pays qui l'ont demandé, d'aborder les problèmes de la pauvreté urbaine en établissant des partenariats entre les autorités locales, la société civile et le secteur privé (suivi d'Habitat II), d'aborder des questions spécifiques concernant la promotion des femmes et

l'égalité (suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes), de promouvoir la collaboration entre les femmes scientifiques et spécialistes.

25. Au niveau sous-régional, les programmes prendront en compte les préoccupations communes concernant l'élimination de la pauvreté dans le contexte de la libéralisation économique, la transition et la mondialisation (Asie du Sud, Pacifique), aborderont les questions transfrontières comme les mouvements de population (Asie du Sud-Est, sous-région du grand Mékong), porteront sur des questions communes concernant le VIH/sida (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, sous-région du grand Mékong, Pacifique), renforceront les capacités de planification stratégique de la main-d'oeuvre (Pacifique).

26. Des liens seront établis avec les programmes mondiaux du PNUD sur l'aménagement urbain, la pauvreté et les moyens d'existence durables, la promotion des femmes (en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) et le VIH/sida.

Thème II. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Objectif : Faciliter la coopération transfrontière dans la gestion de l'eau, de l'air et d'autres ressources naturelles communes.

27. Au niveau régional, les programmes appuieront le partenariat mondial de l'eau, lancé par le PNUD et la Banque mondiale, qui renforce les capacités pour les politiques de gestion intégrée de l'eau et stimule les investissements locaux dans les équipements afin de desservir les pauvres en eau.

28. Au niveau sous-régional, les programmes aborderont des questions transfrontières importantes dans la gestion des ressources fluviales et favoriseront les arrangements de coopération entre pays (Mékong), établiront des modalités de coopération concernant l'énergie reposant sur le charbon et les problèmes de pollution atmosphérique transfrontière (Asie du Nord-Est), établiront des arrangements de coopération concernant la biodiversité et les zones humides (Asie du Sud-Est), aborderont des problèmes cruciaux d'environnement dans les zones côtières marines (Asie du Sud-Est, Asie du Nord-Est, Pacifique), renforceront les capacités de prévention des catastrophes (Pacifique).

29. Les programmes régionaux relevant de ce thème seront tout à fait complémentaires des programmes régionaux appuyés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) mais ne feront pas double emploi avec ces derniers. Des ressources régionales seront utilisées pour appuyer l'identification par les pays concernés de projets qui pourraient être présentés pour examen au FEM.

Thème III. Environnement économique propice et intérêt général

Objectif : Aider les pays à élaborer et exécuter des politiques et pratiques pour mettre à profit les conditions économiques et sociales changeantes, en particulier par des mécanismes d'intégration de fonds et de gestion qui rendront possible la synchronisation de nombreuses activités dans le cadre du CCR partout où elles sont menées.

30. Au niveau régional, les programmes aborderont les questions du commerce international et des investissements dans le contexte de la mondialisation et des nouveaux régimes mondiaux, favoriseront l'échange d'expériences entre les pays en transition par les réseaux existants, mettront les organisations gouvernementales et les ONG en contact avec l'infrastructure d'information mondiale afin de faciliter les échanges de communications et d'informations. Il y aura un centre novateur qui facilitera les activités dans les zones nouvelles. Des mesures seront lancées dans une large mesure par les pays eux-mêmes. Les cinq composantes seront : la recherche sur les questions interdisciplinaires compte tenu de l'expérience régionale; les réseaux et les partenariats facilitant les échanges d'expérience entre les responsables politiques, les experts, les parlementaires et les universitaires; les initiatives de pays appuyant la coopération entre pays qui a été identifiée par les pays individuels ou des groupes de pays; des initiatives extrarégionales facilitant l'établissement de liens avec les principales institutions extrarégionales (Programme d'action pour la coopération économique, Forum de l'océan Indien, Organisation de coopération économique) et de nouveaux arrangements de coopération; des publications et l'appui aux programmes permettront de disposer de systèmes efficaces de gestion pour tous les programmes et assureront une grande visibilité et une large diffusion des produits et en accroîtront l'impact.

31. Au niveau sous-régional, les programmes appuieront la promotion des investissements et du commerce et la planification intégrée dans les triangles de croissance (Asie du Nord-Est, Asie du Sud-Est, Asie du Sud), favoriseront le commerce et les investissements et instaureront un environnement législatif et politique favorable aux entrepreneurs (Pacifique, Asie du Sud), favoriseront les réseaux de transport internationaux (Asie du Nord-Est, Asie du Sud-Est), amélioreront la création d'emplois et les moyens d'existence durables en renforçant les aspects sociaux et institutionnels des réformes économiques et financières (Pacifique).

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Mise en oeuvre et exécution

32. Les programmes seront formulés aux niveaux régional et sous-régional. Les programmes régionaux seront évalués par le Comité consultatif des programmes du Bureau régional et les programmes sous-régionaux seront approuvés au niveau sous-régional. Les programmes du CCR appliqueront les principes de l'exécution nationale dans la mesure où la mise en oeuvre dépendra du contrôle collectif exercé par les gouvernements, soit par des arrangements officiels là où il

existe des structures intergouvernementales bien établies (par exemple ANASE, Commission du Mékong), ou par des institutions régionales ou plus officieusement par des réseaux ou d'autres modalités. Dans ce dernier cas, l'exécution sera entreprise par le Bureau des Nations Unies pour les services de projets ou les institutions spécialisées. Dans tous les cas, le bureau de pays du PNUD, par le biais du représentant résident principal chargé du projet (RRPP) dans le ou les pays où chaque programme est mené, sera responsable au premier chef de la supervision quotidienne et du suivi des programmes régionaux. Pour assurer une efficacité plus grande du système de gestion décentralisée introduit par le PNUD, les RRPP disposeront de toutes les ressources techniques et financières nécessaires, notamment de techniques d'information considérablement améliorées, des comités consultatifs seront créés pour les programmes pour veiller à ce que la réflexion d'avant-garde des universitaires et les préoccupations des responsables politiques et de la société civile dans la région soient prises en considération.

33. Les programmes seront également exécutés en appliquant le principe du partenariat. Par le biais de la formule de l'organisme associé, la CESAP et les institutions spécialisées seront encouragées à apporter des apports techniques différents aux mêmes programmes; par la sous-traitance, les programmes chercheront à faire participer les ONG, les universités, les instituts de recherche et de formation à l'exécution. Les programmes feront également appel aux services du programme des Volontaires des Nations Unies et au Programme UNISTAR (services consultatifs internationaux de courte durée).

B. Supervision, examen et rapports

34. Chaque programme établira des indicateurs appropriés pendant la phase d'assistance préparatoire. Des indicateurs de référence et de progrès permettront d'évaluer la qualité du processus de renforcement des capacités et des produits. Ces indicateurs serviront à suivre l'exécution du programme, à réagir à un changement d'environnement du programme, à réorienter des activités le cas échéant et évaluer l'impact des programmes. Ces indicateurs seront quantifiables dans la mesure du possible.

35. Les programmes individuels feront l'objet d'examens tripartites annuels et le CCR d'un examen à mi-parcours en 1999. Un rapport sur l'examen à mi-parcours sera présenté au Conseil d'administration. Les réunions annuelles d'examen porteront, conformément aux procédures de l'approche des programmes, sur l'évaluation des progrès réalisés pendant l'année en cours, les plans de travail proposés pour l'année suivante et les ressources nécessaires. Pour assurer une bonne gestion financière, conforme au cadre financier continu de trois ans, les ressources disponibles pour chaque programme pour l'année suivante seront communiquées à l'organisme d'exécution et aux RRPP avant l'examen annuel. Les plans de travail seront formulés compte tenu de l'enveloppe financière disponible (y compris toutes les sources de fonds).

36. Les RRPP feront rapport officiellement au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique deux fois par an sur les progrès réalisés dans l'exécution des programmes. Ce qui est plus important, le système à mettre en place pour l'échange d'informations entre les programmes sera mis en oeuvre par chaque

programme, suivi par le RRPP et appuyé par le programme d'initiatives nouvelles. Chaque fois que c'est possible, les échanges d'informations seront facilités par des liens sur Internet et les groupes de messagerie électronique. Afin d'atteindre le public en dehors du PNUD et des partenaires participant directement aux programmes, des pages d'accueil de la Toile, des vidéos et d'autres moyens de diffusion seront utilisés par les programmes individuels.

C. Mobilisation des ressources

37. Des ressources supplémentaires seront mobilisées à partir de nombreuses ressources : le FEM, le Protocole de Montréal, Capacités 21, d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, les pays donateurs en dehors de la région, les donateurs traditionnels et non traditionnels dans la région et les pays bénéficiaires des programmes. Les ressources seront mobilisées pour un programme individuel, une activité particulière ou une série d'activités relevant de ce programme. La mobilisation des ressources sera un élément essentiel de l'élaboration des approches participatives et du renforcement de l'engagement et de la participation des pays de la région. Les efforts de mobilisation des ressources seront essentiellement menés pendant les étapes d'élaboration des nouveaux programmes (principalement en 1997) afin d'assurer la participation de tous les bénéficiaires et partenaires à l'élaboration des programmes et contribuer à susciter un sentiment plus fort de participation parmi tous les partenaires.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	5 896	
Ligne 1.2	111 970	
AEPP/AST	5 950	
Total partiel	123 816	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	2 000	
Fonds pour le développement durable <u>a/</u>	700	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	4 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds <u>b/</u>	4 000	<u>Fonds d'affectation spéciale</u> : Gouvernement danois - 1 250 dollars Gouvernement de la République de Corée - 1 000 dollars
Total partiel	10 700	
TOTAL GÉNÉRAL	134 516	

a/ Préciser et énumérer séparément (par exemple FEM, Protocole de Montréal, BNUS).

Abréviations : AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = Appui aux services techniques; CIP = Chiffre indicatif de planification; CTPD = Coopération technique entre pays en développement; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = Montants cibles pour l'allocation de ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; BNUS = Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (ancien Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; relevant à présent du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD); VNU = Volontaires des Nations Unies.
